

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144__083

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Peinture Isolante
(Isolierfarbe) (0144__083)
Identifiant unique de formulation : TASF-9GEK-CA1S-JE72

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produits [PC]

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

decotric GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02

Télécopie : +49 (0)5541 7003-50

Contact pour informations : sds@decotric.de

Homepage: www.decotric.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. (lundi-jeudi 8 - 16 h, vendredi 8 - 12.30 h).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)

Mise à jour : 05.10.2022

Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)

Numéro du produit : 0144__083

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CIMENT PORTLAND ; N°CAS : 65997-15-1

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale de l'élimination des déchets.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18, DIMÈRES, PRODUIT DE RÉACTION AVEC N,N-DIMÉTHYL-1,3-PROPANDIAMINE ET 1,3-PROPANDIAMINE.
Peut produire une réaction allergique.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation.
Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classés comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

Effets nocifs possibles sur l'environnement

L'agglomérant ciment réagit alcalinement avec de l'eau. Augmentation de la valeur pH par contact avec les eaux ou l'égout.

2.4 Indications diverses

Le délai de décomposition exigé selon la REACH-RÈGLEMENT 1907/2006/CE, ANNEXE XVII, 47. ne s'applique pas sur nos emballages à cause de l'utilisation de ciment, qui contient déjà moins de 2ppm (0,0002%) de chrome VI soluble dans notre recette parmi l'ajoutage de matières premières pauvres en chromate pendant la fabrication.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composée de: Résines acryliques, hydrocarbures aliphatiques, dioxyde de titane, ciment blanc et additifs.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144_083

Composants dangereux

CIMENT PORTLAND ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119682167-31 ; N°CE : 266-043-4 ; N°CAS : 65997-15-1

Poids : $\geq 30 - < 35$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% D'AROMATIQUES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33 ; N°CE : 919-857-5 ; N°CAS : 64742-48-9

Poids : $\geq 10 - < 15$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 EUH066

DIOXYDE DE TITANE ; N°CE : 236-675-5 ; N°CAS : 13463-67-7

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351i

ALCANES, C9-12-ISO- ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119472146-39 ; N°CE : 292-459-0 ; N°CAS : 90622-57-4

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 4 ; H413 EUH066

ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18, DIMÈRES, PRODUIT DE RÉACTION AVEC N,N-DIMÉTHYL-1,3-PROPANDIAMINE ET 1,3-PROPANDIAMINE ; N°CE : 605-296-0 ; N°CAS : 162627-17-0

Poids : $\geq 0,5 - < 1$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144__083

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Température de stockage recommandée : Conserver à l'écart des contenants alimentaires / alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144_083

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Remarque

Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

En cas de contact éventuel avec la peau utilisez des gants (testé par ex. selon la norme EN374) du matériel suivant: caoutchouc nitrile

Épaisseur des gants: > 0.4 mm

Temps de passage: >= 8h

Après l'utilisation des gants laver les mains et les sécher soigneusement. Après le lavage des mains remplacer le gras de peau perdu avec de crèmes contenant des grasses.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. Enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide: visqueux

Couleur : blanc

Odeur

solvant

Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144__083

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)		non applicable	
Point d'ébullition:	(1013 hPa)		138 - 165 °C	
Point éclair :		env.	43 °C	Brookfield
Température d'auto-inflammation :		>	200 °C	
Limite inférieure d'explosivité :			0,6 Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :			7 Vol-%	
Explosion hazard :			möglich bei Gebrauch-Dampf/Luft-Gemisch	
Pression de vapeur :	(50 °C)		30 hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	1,55 g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		pratiquement insoluble	
pH :			non applicable	
Temps d'écoulement :	(23 °C)		high viscous	ISO gobelet 6 mm
Viscosité :	(20 °C)		très visqueux	
Viscosité cinématique :	(40 °C)	>	20,5 mm ² /s	
Valeur de COV :			348 g/l	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

10.6 Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, inflammable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144_083

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)
Dose efficace : > 5 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient comme protection contre des micro-organismes (Ex. moisissures) des quantités faibles d'agents conservateurs (isothiazolinone) pendant le stockage. Ceci peut provoquer des réactions allergiques, voyez le chapitre 2.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible. En raison de la viscosité cinématique > 20,5 mm² s, il n'y a pas de classification avec l'Asp Tox 1 (H304).

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations complémentaires

Liquide est légèrement irritant pour la peau/vapeurs en concentrat. plus haute sont irritantes pour yeux/respirat.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

Toxicité aquatique

Aucune information disponible.

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% D'AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-48-9)
Espèce : Poisson
Dose efficace : > 100 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144__083

Paramètre : EC50 (HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2%
D'AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-48-9)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit :

État de livraison:

08 01 11

Sec ou dur:

08 01 12

Désignation des déchets :

État de livraison:

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Sec ou dur:

déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code des déchets conditionnement :

15 01 04

Désignation des déchets conditionnement :

emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144__083

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

14.8 Informations complémentaires

Ce produit n'est pas soumis à l'ADR, classe 3, voir ADR, chapitre 2.2.3.1.5.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

- Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/g, PS): 350 g/l (2010)
- Ce produit contient au maximum 345 g/l COV

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- ce produit est pas soumis à à règlement Détergents CE no. 648/2004.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Peinture Isolante
(Isolierfarbe)
Mise à jour : 05.10.2022
Date d'édition : 05.10.2022

Version (Révision) : 8.0.0 (7.2.0)
Numéro du produit : 0144__083

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351i	L'inhalation est supposée être cancérigène.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.